

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Colombie-Britannique se classe première pour la responsabilisation des propriétaires de marques et fabricants à l'égard des déchets post-consommation

REP Canada diffuse les résultats de son premier bulletin sur la responsabilité élargie des producteurs au Canada

VANCOUVER, le 12 juillet 2012 – REP Canada, un groupe sans but lucratif qui observe le rythme auquel les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada adoptent des mesures législatives contraignant les producteurs à payer pour la gestion des déchets post-consommation engendrés par leurs produits et emballages, a annoncé aujourd'hui que la Colombie-Britannique est première de classe.

REP Canada a publié le score obtenu par chaque gouvernement à son premier Bulletin sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). Ont été évalués les politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de REP qui étaient en place ou sur le point d'être lancés à la fin de 2011.

« La Colombie-Britannique se classe nettement au-dessus des autres gouvernements, a déclaré le cofondateur de REP Canada Geoff Love. Ses politiques et ses programmes visant à faire assumer aux producteurs 100 % du coût de la gestion de bon nombre de leurs produits et emballages après que le consommateur en a fini a placé la barre très haut pour les autres gouvernements au Canada. » M. Love et les autres membres de REP Canada ont été des acteurs de premier plan pour ce qui est de stimuler l'élaboration de programmes et politiques de REP depuis que la REP est apparue au Canada dans les années 1990.

« La Colombie-Britannique est fermement engagée en faveur de la réduction des déchets que nous produisons, a affirmé le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique Terry Lake. Voilà des années que nous nous efforçons de créer des politiques qui responsabilisent pleinement les producteurs et les consommateurs, et nous évaluons constamment nos progrès pour savoir où nous en sommes et ce que nous pouvons faire de plus. Cette reconnaissance survient alors que nous nous apprêtons à élargir la portée de la REP aux imprimés et aux emballages. Nous sommes fiers de voir soulignés notre travail acharné et notre succès dans cet important domaine de la protection de l'environnement. »

Le ministre Lake a attribué les réussites de la Colombie-Britannique à son personnel au ministère de l'Environnement et à l'industrie.

« Le succès de nos programmes de REP est le fruit des efforts des gens de mon ministère ainsi que de la collaboration de chefs de file du monde des affaires de toute la province, a-t-il dit. Ce sont eux qui assurent l'efficacité de ces programmes pour les résidents de la province. »

« Le Manitoba, le Québec et la Nouvelle-Écosse suivent de près la Colombie-Britannique, a fait remarquer Christina Seidel, un autre membre de REP Canada. Mais le leadership de la Colombie-Britannique dans l'élaboration de politiques et l'encouragement aux programmes dans lesquels les producteurs assument la responsabilité au lieu des municipalités et des autorités régionales de gestion des déchets est véritablement exemplaire pour le reste du Canada. Notre Bulletin indique ce que chaque gouvernement fait bien et ce qu'il peut améliorer. »

Les scores des différents gouvernements sont les suivants :

Colombie-Britannique	A-
Alberta	C
Saskatchewan	C-
Manitoba	B-
Ontario	C+
Québec	B-
Nouveau-Brunswick	C-
Île-du-Prince-Édouard	C+
Nouvelle-Écosse	B-
Terre-Neuve-et-Labrador	C-
Canada (gouvernement fédéral)	F

La seule administration à ne pas avoir obtenu une note de passage est le gouvernement fédéral. La seule administration à ne pas avoir répondu au questionnaire cette année est le Nunavut.

En raison des défis particuliers auxquels les territoires sont confrontés, REP Canada a choisi de ne pas affecter de score cette année au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest. Tous deux avaient répondu au questionnaire, et progressent en vue d'instituer des programmes de REP.

L'équipe de juges de REP Canada a évalué le rendement de chaque gouvernement selon les réponses que son ministère de l'Environnement a données à un questionnaire que REP Canada avait envoyé à chaque ministre de l'Environnement plus tôt cette année.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) définit la responsabilité élargie des producteurs comme un instrument de politique qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation, allégeant le fardeau des municipalités et des autorités régionales de gestion des déchets. Il encourage les producteurs à intégrer des considérations environnementales dans la conception de leurs produits.

Le Bulletin 2011 est le premier d'une série d'évaluations annuelles que REP Canada entend produire et publier dans son site Web, www.repcanada.ca.

-30-

Resnseignements :

Geoff Love
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 519-305-0984
Cell. : 647-248-2500
loveenvironment@rogers.com

Duncan Bury
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 613-729-0499
Cell. : 613-406-8262
duncan@duncanburyconsulting.ca